## ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

**DEMANDE** 

D'INTERVENTION:

Commune de ROTS (Département Du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU **CONSEIL MUNICIPAL:**  26 février 2019 – sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au

rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN:

2 parcelles bâties cadastrées Section BM n°209 et 211 pour une contenance totale de 980 m² situées en cœur de ville, comprenant un hangar et un petit

bâtiment et jouxtant le parking Ernest Geslin.

POS/PLU:

Zone UR au PLU

PROJET:

La commune souhaite accroitre le nombre de places de stationnement du

parking Ernest Geslin

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 14 mai 2019 – Avis favorable

PROPRIÉTAIRE :

**Pascal HERPIN** 

ÉVALUATION

**DOMANIALE:** 

Valeur vénale inférieure au seuil de consultation obligatoire des Domaines.

**IMPUTATION:** 

Compte n° 901 224 - ROTS "Parking Ernest Geslin"

Enveloppe projet: 121 300 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION EN DATE DU 23 MAI 2019

1 9 3 2019

L'Adjoint au Sandrain Cénéral pour les Af-

en charge du pôio , o...., abliques

ROUEN le 05 juin 2019

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Dominique LEFEIT

Gilles GAL

DAF/DD